

Fiche de Données de Sécurité

VULCANO CONCENTRE GUÊPES-FRELONS



Fiche du 20/1/2015, révision 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: **VULCANO CONCENTRE GUÊPES-FRELONS**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Insecticide - Usage biocide

Usage grand public et professionnel

Usages déconseillés :

Ne pas utiliser pour des usages autres que les usages recommandés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ORCAD – Quartier de la haute Bédoule, Ch. de la Desserte

13240 SEPTEMES LES VALLONS- France Tél 0033 (0) 4 91 09 05 16

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

societeorcad@aol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE BNPC: 0033 (0)3 83 32 36 36

Liste des centres anti-poisons de France: <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriétés / Symboles:

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

 Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

 Attention, Aquatic Acute 1, Très toxique pour les organismes aquatiques.

 Attention, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Fiche de Données de Sécurité

VULCANO CONCENTRE GUÊPES-FRELONS

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:



Danger

Mentions de danger:

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières ou brouillards.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P331 NE PAS faire vomir.

Dispositions spéciales:

PACK1 L'emballage doit être équipé de fermeture de sécurité pour les enfants et indication tactile de danger pour les aveugles.

Contient

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène

Kérosène - non spécifié

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Cette FDS concerne un mélange, voir 3.2.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

100 g/L Cyperméthrine cis/trans +/- 40/60

Numéro Index: 607-421-00-4, CAS: 52315-07-8, EC: 257-842-9

Xn,Xi,N; R20/22-37-50/53



3.8/3 STOT SE 3 H335



4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

Fiche de Données de Sécurité

VULCANO CONCENTRE GUÊPES-FRELONS

 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

2g/L d-Trans-tétraméthrine

CAS: 1166-46-7, EC: 214-619-0

N; R50/53

 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

>10% Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphtalene

REACH No.: 01-2119463583-34, EC: 918-811-1

Xn,N; R65-66-67-51/53

 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

 3.8/3 STOT SE 3 H336

< 0.25% 2-méthylpropane-1-ol

Numéro Index: 603-108-00-1, CAS: 78-83-1, EC: 201-148-0

Xi; R10-37/38-41-67

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

 3.8/3 STOT SE 3 H335

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

 3.8/3 STOT SE 3 H336

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvants ou diluants.

Consulter un médecin si une irritation ou une indisposition se développe

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, se rincer la bouche avec de l'eau.

Fiche de Données de Sécurité

VULCANO CONCENTRE GUÊPES-FRELONS

Appeler un médecin
En cas d'inhalation :
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
Faire respirer de l'air frais
Mettre la victime au repos

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion (pneumonie chimique due à l'aspiration du produit par les poumons lors de l'ingestion)
Contact avec la peau : Peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :
Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.
Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres sections

Fiche de Données de Sécurité

VULCANO CONCENTRE GUÊPES-FRELONS

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans un endroit sec et frais.
Conserver dans l'emballage d'origine, hermétiquement clos.
Conserver hors de la portée des enfants
Les boîtes doivent toujours bien être fermées.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-méthylpropane-1-ol - CAS: 78-83-1
ACGIH, 50 ppm - Remarques: Skin and eye irr
Valeurs limites d'exposition DNEL
Non applicable
Valeurs limites d'exposition PNEC
Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:
Éviter le contact avec les yeux
Protection de la peau:
Éviter le contact avec la peau
Protection des mains:
Porter des gants
Se laver les mains après manipulation.
Protection respiratoire:
Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.
Risques thermiques :
Aucun
Contrôles de l'exposition environnementale :
Éviter le rejet dans l'environnement
Ne pas rejeter dans les cours d'eau et les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de Données de Sécurité

VULCANO CONCENTRE GUÊPES-FRELONS

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Liquide
Odeur:	Solvantée
Seuil d'odeur :	Non applicable
pH:	Non applicable
Plage de pH :	Non applicable
Point de fusion/congélation:	Non applicable
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non applicable
Inflammation solides/gaz:	Non applicable
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non applicable
Densité des vapeurs:	Non applicable
Point éclair:	>61 ° C
Vitesse d'évaporation :	Non applicable
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité relative:	0.923
Hydrosolubilité:	se disperse dans l'eau
Solubilité dans l'huile :	Non applicable
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non applicable
Température d'auto-allumage :	Non applicable
Température de décomposition:	Non applicable
Viscosité:	Non applicable
Propriétés explosives:	Non applicable
Propriétés comburantes:	Non applicable

9.2. Autres informations

Miscibilité:	Non applicable
Liposolubilité:	Non applicable
Conductibilité:	Non applicable
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

Description des matières incompatibles : Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

Fiche de Données de Sécurité

VULCANO CONCENTRE GUÊPES-FRELONS

Non applicable

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

Cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 - CAS: 52315-07-8

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale > 300 mg/Kg

Test: DL50 - Voie: orale = 2000 mg/Kg

d-Trans-tétraméthrine - CAS: 1166-46-7

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: orale - Espèces: Rat : > 2000 mg/Kg

Test: DL50 - Voie: cutanée - Espèces: Rat : > 2000 mg/Kg

Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat : > 1.18 mg/L - Durée: 4h

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;

j) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 - CAS: 52315-07-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Poissons = 0.00015 mg/L - Durée h: 96

d-Trans-tétraméthrine - CAS: 1166-46-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Poissons = 0.010 mg/L - Durée h: 96

Point final: EC50 Daphnia magna = 0.11 mg/L - Durée h: 48

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodegradabilité (%) : Non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation (BCF) : Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

Fiche de Données de Sécurité

VULCANO CONCENTRE GUÊPES-FRELONS

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. UN number

ADR-Numéro ONU: 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR-Nom d'expédition: UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, Liquide, N.S.A. , (Cypermethrin, d-Trans-tétramethrine), 9, III (E).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 9

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Code de restriction en tunnel: E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Dir. 2006/8/CE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Fiche de Données de Sécurité

VULCANO CONCENTRE GUÊPES-FRELONS

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II):
Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

R10 Inflammable.
R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold
CCNL - Annexe 1

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société

Fiche de Données de Sécurité

VULCANO CONCENTRE GUÊPES-FRELONS

	Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
CSR:	Rapport sur la sécurité chimique
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC50:	Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée .
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
UN:	Nations Unies
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.